

Annexe n°1 : Filière de traitement / valorisation des différents types de déchets acceptés en déchetteries

Les terres et gravats

Les gravats sont les matériaux inertes provenant de démolitions. Seul les terres et gravats propres sont acceptés.

Exemples : cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, briques, tuiles, etc.

Filière de valorisation : Broyage, concassage, criblage - utilisation en techniques routières (remblais, sous-couches,...)

Les déchets verts

Les déchets verts sont les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts.

Exemples : tontes, branchages, souches, fleurs fanées, sciures de bois et, de façon générale, tous les déchets végétaux.

Filière de valorisation : broyage, compostage – fabrication de compost

Les encombrants

Ce sont tous les déchets plus ou moins volumineux, exempts de substances dangereuses, et qui ne rentre pas dans les autres fractions triées sur déchetterie.

Exemples : Cartons, Matelas, canapés, **meubles**, matières plastiques, polystyrène, PVC, béton cellulaire / armé, laine de roche, sanitaires avec robinetterie, pare-brises, adoucisseur d'eau, bois de démolition, palettes, planches, fenêtres, aggloméré, contreplaqué

Filière de valorisation : tri mécanique et manuel – Recyclage matière, valorisation énergétique, enfouissement

Les emballages et le papier

Sont collectés les déchets d'emballages et de papier.

Exemples : cartonnettes, bouteilles plastiques, pôts de yaourt, films plastiques, barquettes plastiques, papiers, journaux, magazines, annuaires, archives, etc.

Filière de valorisation : tri mécanique et manuel – valorisation matière

Les métaux

Déchets constitués majoritairement de métal.

Exemples : feuilles d'aluminium, ferraille, déchets de câbles. ...

Filière de valorisation : broyage, tri – valorisation matière

Déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE)

Un déchet d'équipement électrique ou électronique (DEEE) est un produit électrique fonctionnant soit par le branchement d'une prise sur le secteur, soit par une source autonome (pile, batterie). Il existe 4 catégories de DEEE (hors lampes) collectées en déchetterie :

- Le Gros Electroménager Froid (GEM F) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, ...,
- Le Gros Electroménager Hors Froid (GEM HF) : cuisinière, four, hotte aspirante, chauffe-eau, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge ...,
- Les Petits Appareils en Mélange (PAM) : appareils de cuisine, bureautique/informatique, entretien/ménage, vidéo, chauffage, audio, jardinerie...
- Les écrans (ECR) : télévision, ordinateur, minitel ...,

Filières de valorisation : Démantèlement, dépollution, réemploi – valorisation matière

Lampes

Les lampes collectées en déchetterie sont les lampes à LED, les « néons », lampes de basse consommation et autres lampes techniques.

Filière de traitement : démantèlement, dépollution - valorisation matière

Huiles de vidange

Les huiles de vidange usagées sont les huiles minérales et synthétiques, lubrifiantes ou industrielles qui sont devenues impropres à l'usage auquel elles étaient destinées (huiles de moteur à combustion, huiles lubrifiantes ...).

Filière de valorisation : Valorisation matière ou énergétique

Huiles de friture

Les huiles de friture sont les huiles alimentaires végétales usagées des ménages. Il est interdit de déverser des huiles alimentaires usagées dans l'évier ou dans la poubelle.

Filière de valorisation : Valorisation matière ou énergétique

Textiles Linges Chaussures

Les déchets textiles sont les déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison, à l'exclusion des textiles sanitaires.

Filière de valorisation : tri – valorisation matière

Piles et accumulateurs

Piles, piles boutons, assemblages en batterie ou accumulateurs qui sont scellés et peuvent être portés à la main et ne sont ni une pile ou un accumulateur industriel, ni une pile ou un accumulateur automobile.

Filière de valorisation : Broyage, traitements physiques – valorisation matière

Batteries

Toute pile ou accumulateur destinés à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage (batteries automobiles).

Filière de valorisation : valorisation matière

Pneumatiques

Les catégories de pneumatiques acceptés en déchetterie sont les suivantes : pneus de véhicules automobiles de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes, 4x4.

Filière de valorisation : broyage – utilisation en techniques routières, revêtement d'aire de jeux, combustible de cimenterie

Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

Les déchets considérés comme déchets d'ameublement ménagers sont les déchets issus d'éléments d'ameublement détenus par les ménages ainsi que les déchets d'ameublement assimilables à ceux produits par les ménages.

Filière de valorisation : tri – valorisation matière

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les déchets diffus spécifiques acceptés sont les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

Filière de valorisation : valorisation énergétique